

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2015 – 20H30**

Le 18 décembre 2015, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 11 décembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire; E. MACREZ, G. MORIN, G. DELAFOSSE, F. RAMOS, Adjoints ; L. MIGNON, M. COGE, J-L. POUILLE, F. VERGER, G. LAUTONNE, L. DROUET, F. BIENVENU, C. MOREL, D. DU MERLE.

ABSENTS EXCUSES :

G.HULIN donne pouvoir à G. LAUTONNE, B. BLOTTIÈRE donne pouvoir J-L. POUILLE, C. ADAM donne pouvoir à F. RAMOS.

ABSENTS : S. FOSSET, S. FERREIRA.

Secrétaire de séance : F. RAMOS.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Coraline ADAM souhaite préciser qu'elle n'a pas demandé le balayage des caniveaux que dans sa rue. Elle souhaite, d'une manière générale, que la balayeuse ne fasse pas que la chaussée, mais aussi les caniveaux. Monsieur le Maire précise que le stationnement des véhicules pose problème pour le balayage des caniveaux.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

ADMR remercie pour la subvention accordée au titre de l'année 2015.

Etablissement Français du Sang remercie pour la mise à disposition gracieuse du foyer bar du centre culturel pour la collecte du 3 novembre 2015.

SDEC Energie remercie pour la mise à disposition gracieuse de la salle vidéo du centre culturel pour la tenue de la réunion de la Commission Locale d'Energie de LIVAROT-ORBEC.

Club Bouliste Orbec La Vespière remercie pour la subvention accordée au titre de l'année 2015.

Peter FRANZ, Maire de Frammersbach et David ROLLASON, Maire de Kingsteignton ont adressé des courriers de soutien suite aux attentats de Paris perpétrés le 13 novembre 2015.

15/58 – DISSOLUTION DU SIVOS SECTEUR D'ORBEC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-33,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 janvier 1971 relatif à la création du SIVOS du Secteur d'Orbec,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 août 1972 autorisant le rattachement des communes de Saint Paul de Courtonne et Courtonne la Ville au SIVOS du Secteur d'Orbec,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 août 1972 autorisant le rattachement des communes de Cernay, Saint-Aubin de Bonneval et Saint Germain d'Aunay au SIVOS du Secteur d'Orbec,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2005 autorisant le rattachement des communes de Saint Martin de Mailloc et de Saint Julien de Mailloc au SIVOS du Secteur d'Orbec,
- Considérant la délibération du comité syndical du SIVOS du Secteur d'ORBEC en date du 10 novembre 2015 adoptant la dissolution du SIVOS,

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente du SIVOS du Secteur d'Orbec exposant les motifs qui ont amené le comité syndical à proposer la dissolution dudit syndicat.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- d'accepter la dissolution du SIVOS du secteur d'Orbec,
- de demander à Monsieur le Préfet de prononcer la dissolution du SIVOS du secteur d'Orbec dès que la totalité des conseils municipaux auront délibéré.

Arrivée de Monsieur DU MERLE à 21h00.

Accepté à l'unanimité.

15/59 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEPA ORBEC LA VESPIÈRE

- Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 11 des statuts du SIAEPA,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de modifier l'article 2 des statuts du SIAEPA, afin de pouvoir permettre au syndicat de prendre en charge les travaux concernant l'eau et l'assainissement sur les deux communes de LA VESPIÈRE et d'ORBEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adopter les modifications statutaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Martine COGE souhaite que soit attribué un numéro à la maison de Mr VILLEROY et Mme COGE, rue des Champs Barras.
- Laurence MIGNON s'interroge sur l'entretien du parking DIA. Monsieur le Maire explique que ce parking est privé donc pas du ressort de la commune.
- Monsieur le Maire informe qu'une procédure est en cours auprès de l'agence routière départementale concernant les gens du voyage.
- Francine VERGER fait part de trous dans les venelles.
- Dominique DU MERLE remarque que les trottoirs d'Orbec sont en souffrance.
- Gérard DELAFOSSE informe que la distribution du prochain bulletin sera faite par une entreprise, il s'agit d'un essai à renouveler en fonction du résultat obtenu.
- Dominique DU MERLE se sent un peu « miné » par la Commune Nouvelle LA VESPIERE-FRIARDEL. Un regroupement qui l'inquiète. Il trouve malheureux de ne pas s'entendre pour constituer une RÉELLE commune nouvelle. ORBEC – LA VESPIÈRE semblait être une évidence. Monsieur DU MERLE explique que Monsieur Sylvain BALLOT, Maire de La Vespière – Friardel, lui a répondu sur un point de vue purement financier et un problème de personnalité.
Monsieur COOL précise qu'il y a eu quelques contre-vérités de dites, notamment quant à l'imposition. Il faut rappeler qu'historiquement, La Vespière a toujours bénéficié des services d'Orbec. Quant au partage des charges à 50% Orbec/La Vespière, la réalité est légèrement différente. Tous les équipements et infrastructures (charges de centralité) ont été financés par Orbec, SEULE : écoles, caserne de pompiers et de gendarmerie, la Poste, terrain d'assiette pour le collège... « Comment voulez-vous qu'Orbec n'ait pas d'imposition ? »

Monsieur DU MERLE pense qu'il n'y a pas eu assez d'information sur ce sujet.

Monsieur COOL rappelle qu'il a organisé une réunion avec les maires et adjoints aux maires de l'ensemble des communes de la communauté de communes du Pays de l'Orbiquet. Il précise qu'aucun maire n'est intervenu pour parler de ses intentions.

Concernant la fiscalité, Monsieur le Maire explique qu'il aurait proposé une baisse de 12% du foncier bâti et de 8% de la taxe d'habitation pour atténuer la différence des taux avec les autres communes et ainsi faciliter le lissage prévu par la loi sur une période de 12 ans. Il regrette également de ne voir, dans aucun regroupement, un réel projet de territoire.

Monsieur DU MERLE ajoute que le problème d'égo n'a pas joué en la faveur du projet Orbec-La Vespière.

Monsieur COOL répond qu'il aurait été, évidemment, candidat au poste de Maire de la commune nouvelle et que l'on ne peut pas remettre en cause sa légitimité au poste de maire d'Orbec, étant le seul à avoir été élu avec des candidats en face de lui à toutes les élections auxquelles il s'est porté candidat.

Séance levée à 21h30.